

INFORMATIONS IMPORTANTES



CAMP DE JOUR 2023



Autorisations et consignes parentales

Pour la sécurité des enfants, il est suggéré que ce soit **la même personne qui vienne porter et chercher l'enfant**. Vous devez fournir un billet signé par le parent, indiquant les consignes à suivre pour cette journée particulière si une personne qui n'est pas indiquée sur le formulaire complémentaire vient chercher l'enfant. La même règle s'applique si vous décidez d'autoriser votre enfant à quitter le parc seul ou si, au contraire, il doit être accompagné. Aucune consigne verbale ne sera considérée.

Horaire

Les activités se tiendront du lundi au jeudi durant 6 semaines, soit du lundi 3 juillet au vendredi 11 août 2023.

Animation, activités

De 9 h à 16 h du lundi au jeudi

De 9 h à 11 h le vendredi

Les enfants doivent se rendre dans leur parc respectif pour le début des activités entre 8 h30 et 9 h. Les activités se terminent à 16 h00 et les enfants qui peuvent quitter seuls le font selon l'indication du formulaire.



Pour le camp découvertes sportives, le point de rencontre est le centre multisport Fournier, à l'exception de la Forêt récréative pour la semaine du vélo de montagne.

Plage



Cet été, la journée plage se déroulera le mardi pour tous les parc-écoles du camp Été en fête. Veuillez prévoir un maillot de bain, une serviette ainsi que la VFI adaptée pour votre enfant (si requise). Prendre note qu'une VFI non-conforme signifie que votre enfant ne pourra participer à la baignade.



Service de garde

Le service de garde est offert cet été, les frais sont inclus dans l'inscription.

Lundi au jeudi

7 h 30 à 9 h

16 h à 17 h 30

Vendredi

7 h 30 à 9 h

11 h 00 à 12 h 30



Déplacement

Les enfants âgés de 8 ans et plus se déplacent à bicyclette, excepté les enfants du parc-école de St-Philippe (Dubuisson), et il est important de noter que le casque de vélo est obligatoire. Le vélo est requis tous les jours.



En bref



Tous les matins, votre enfant doit avoir :

- Vêtements adaptés à la température
- Crème solaire
- Bouteille d'eau
- Un repas pour dîner
- Deux collations (am et pm)

À CONSERVER

Impôts

Nous tenons à vous informer que les frais d'inscription sont déductibles d'impôt à titre de camp de jour. Nous vous conseillons donc de conserver votre reçu à cette fin étant donné qu'aucun autre reçu ne sera émis. Le numéro d'entreprise du Québec pour l'impôt est le suivant : 8 8 3 1 8 5 4 9 8 7.

Recommandations aux parents

Aucun objet électronique ni boisson énergisante ne sont acceptés à l'Été en Fête ;

Nous vous prions de ne pas préparer de lunch ou de goûter à base de beurre d'arachide. Si tel est le cas, votre enfant devra être isolé du groupe pour la période du dîner; vous comprendrez que cette directive vise le bien-être de tous nos participants et participantes ;

Les aliments suivants ne supportent pas la chaleur mayonnaise, poulet, poisson, œufs. Alors, évitez le plus possible d'en mettre dans les lunches (aucune réfrigération fournie) ;

Nous vous suggérons fortement d'ajouter des collations (avant-midi et après-midi) dans le lunch de votre enfant ;

Si vous désirez envoyer un repas chaud à votre enfant, veuillez vous servir de contenant "thermos" étant donné que nous n'avons pas de micro-ondes à notre disposition ;

Appliquez de la crème solaire à votre enfant tous les matins et laissez-lui une bouteille ;

Afin de prévenir les insolation et les coups de soleil, prévoyez un chapeau ou une casquette ;

Afin de prévenir la **déshydratation**, il est **obligatoire** de prévoir, tous les jours, une bouteille d'eau ou une gourde que votre enfant pourra remplir au courant de la journée ;



Identification des effets



Tous les objets que votre enfant apporte doivent être dans un sac à dos. Chaque jour, l'enfant rentre chez lui en emportant tous les objets qui lui appartiennent. Aucun partage n'est permis.

Afin d'éviter les pertes, les confusions et les vols, il est primordial d'**identifier tous les vêtements et tous les objets de votre enfant** (casque, boîte à lunch, sac à dos, vêtements, gourde, etc.) en y inscrivant son nom, son numéro de téléphone. Les animateurs récupèrent chaque semaine beaucoup d'objets perdus, veuillez d'abord communiquer avec les coordonnateurs de l'Été en fête au 819 824-1333 p. 4277.

Tolérance zéro



Nous tenons à souligner qu'aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée de la part des enfants de tous âges.

Si un enfant devait avoir un comportement inadéquat, le parent sera contacté immédiatement afin de prendre les mesures nécessaires pour éviter l'expulsion de l'enfant.

Baignade



Le personnel du programme l'Été en Fête et du secteur aquatique de la Ville de Val-d'Or travaille en étroite collaboration, notamment par l'application des critères d'évaluation des aptitudes à la nage du guide de l'encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique du gouvernement du Québec (disponible en ligne). C'est pourquoi lors de la première période de baignade, certains enfants seront évalués sur leurs habiletés aquatiques.

Par ailleurs, les enfants dont les parents ont indiqué que le port de la VFI est obligatoire devront l'apporter et automatiquement porter la VFI lors de chacune des périodes de baignade afin que celui-ci puisse se baigner dans le cadre d'activité au camp de jour.

Nous espérons que tous les enfants passeront un été des plus intéressants en compagnie de nos animateurs !

Les coordonnateurs, Kyria Deault & Thomas Grenier-Naud

Tél.: 819 824-1333 # 4277 Courriel : eteenfete@ville.valdor.qc.ca